

## **Daewoo-Orion condamné trente mois après sa liquidation**

by Entreprise & Carrières - mardi, juillet 05, 2005

<https://www.correspondances.fr/daewoo-orion-condamne-trente-mois-apres-sa-liquidation/>

**107 salariés de l'usine de tubes cathodiques, fermée en janvier 2003, ont obtenu 640 000 euros de dommages et intérêts pour licenciement injustifié.**

Croulant sous les pertes et les dettes, l'usine de tubes cathodiques -Orion était-elle en droit de licencier ses 531 salariés de Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), suite à la liquidation de janvier 2003 ? Non, estime le conseil des prud'hommes de Longwy, qui a donné raison à 107 salariés invoquant un licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Considérant que la déconfiture du site était due à la revente à perte, à l'intérieur du groupe, des trois quarts de sa production, le conseil a condamné l'entreprise à verser aux salariés une somme globale de 640 000 euros au titre de dommages et intérêts. Daewoo-Orion, représentée par son liquidateur, est également condamnée à rembourser l'Assedic des indemnités chômage perçues par les ex-salariés, dans la limite de six mois d'indemnité, ainsi qu'à des rappels de salaires sur des pauses non rémunérées.

### **Nouvelles actions**

Satisfaite de cette décision, la CGT bat le rappel des ex-salariés pour engager de nouvelles actions.

Le syndicat a relancé sa plainte pour complicité de banqueroute à l'encontre de Kim Woo Choong, ex-dirigeant du groupe, soupçonné d'avoir orchestré la plus grosse faillite de l'histoire.